

PREMIERE PROPOSITION DE LA DIRECTION
LE JEUDI 9 FEVRIER 2017

Augmentation des salaires Employés	 + 0,2% 2 cts de l'heure, 14 cts par jour, 3,26 € par mois, 42,38 € par an brut
Augmentation de salaire Maîtrise/Cadre sur une enveloppe	 + 0,2%
Prime de vacance et la prime de saison complémentaire sont fusionnées Versement au mois de juin de l'année N	 795,60 € + 138 € = 933,60
Majoration de 29% du taux horaire des heures de nuit comprises dans la plage horaire de 22 heures à 5 heures	 29 %
Montant du fonds social pour 2017	 400 000 €
Augmentation primes de transport l'ensemble des tranches	 + ,%
Prime de panier /T restaurant/ 5,10 €	 + %
Repas chauffeur	 + 0,%
Médaille du travail Ania : 620 € Argent : 857 € Vermeil : 1071 € Or : 1227 € Grand Or : 1457 €	Maintien
Carte PASS ou carte PASS gold prise en charge à hauteur de 14 € :	 14 €
Prise en charge de celle du conjoint	 14 €
Remise sur achat : 12 000 €	 10%
Pour le mois de décembre 2017 exceptionnellement	 15%
Pérennisation du carburant dans les magasins intégrés Mise en œuvre du dispositif au 1 er juillet 2017	
Remise sur achat de 10 % sur les ordinateurs, tablettes et téléphones portables acheté en magasin. Exceptionnellement pour 2017	 10%
Remise sur achat de 10% sur les chats alimentaires OOSHOP avec la carte PASS	
Montant de 36 € brut par an et par salarié pour aider les salariés à financer leur abonnement smartphone, versé chaque mois Initiation au Digital au travers du passeport digital de Cap Formation	 36 € Brut/An
CESU Garde d'enfant : Service à la personne (ménage, repassage, transport, bricolage, jardinage Aucune notion d'ancienneté	 350 €
CESU HANDICAP	 €
Prime formateur interne hors CACES 3&5 Durée minimale de 4H	 €
Formation CACES 3&5 Maintien	 €
Prime de diplôme	+ %

CET Dispositif issu du programme social Monétisation du CET dans la limite de 25 jours, toute l'année.	PERENISATION
Pas de revalorisation des jours de PIEC	
Monétisation du compteur PIEC, dès le mois d'avril 2017 possibilité de demander la monétisation en nombre de jours	

<i>Maladie grave</i>	<i>Age de l'enfant</i>	<i>Absence autorisée</i>
<i>Autorisation par enfant à charge</i>	<i>Moins de 6 ans</i>	<i>6 jours (dont 4 jours payés et 2 jours à récupérer)</i>
	<i>De 6 ans à moins de 12 ans</i>	<i>6 jours (dont 4 jours payés et 2 jours à récupérer)</i>
	<i>De 12 à moins de 16 ans</i>	<i>6 jours (dont 4 jours payés et 2 jours à récupérer)</i>
<i>Hospitalisation</i>	<i>Enfants de moins de 12 ans</i>	<i>6 jours payés</i>
<i>Convalescence après hospitalisation</i>	<i>Enfants de moins de 12 ans à moins de 16 ans</i>	<i>6 jours dont 2 payés (et 4 à récupérer)</i>
<i>Hospitalisation</i>	<i>Enfant de 16 à 18 ans</i>	<i>2 heures d'absences rémunéré par jour dans la limite de 21 heures par an</i> <i>Et 28 heures par an si hospitalisation à + de 50 kms</i>

- ➡ **PROMOTION INTERNE ENCADREMENT : Propositions de revalorisation du minima niveau 5 à 1940 € pour les AM encadrants.**
- ➡ **Tous les chefs d'équipe seraient promus niveau 6 (management d'équipe et contribution à la performance économique) avec un minima à 2200 € brut, à date du 1 er avril 2017**

Prime de vacance des cadres

- ➡ Création au mois de juin 2019 prime de vacance à hauteur de 1058,08 €
- ➡ La direction officialise sa volonté d'ouverture d'une réflexion pouvant mener une négociation, au 4 ème trimestre 2017, relative à l'harmonisation du temps de travail des salariés agents de maitrises
- ➡ Dispositif de concertation pour un diagnostic partagé sur les primes de productivités, la performance et les métiers opérationnels des entrepôts.

Cela permettra de débattre sur les thématiques telle qu'une polycompétence maitrisée, la santé des salariés, les conditions de travail, les compétences, la formation, favorisant ainsi le parcours professionnel des salariés et la performance opérationnelle des entrepôts.

Ce dispositif de concertation paritaire, pourra enrichir le débat sur la mise en place d'une négociation sur le sujet. L'objectif étant qu'à l'issue l'entreprise puisse adapter à son environnement que les salariés trouvent les conditions de sécurité professionnelle afin d'allier performance économique et performance sociale.

➡ **AUCUNE NEGOCIATION SUR LA PRIME D'ACTIVITE**

➡ Mise en place du télétravail sur établissement Evry et de Massy " septembre 2017 "

➡ **Maintien définitif dans le programme social**

Mariage/PACS Décalage de la prise des jours pour décès

Décès de l'oncle/la tante du salarié

Décès d'un beau parent du salarié

Hospitalisation du conjoint (marié, contractant du PACS ou concubin)

Travail occasionnel un sixième jour (samedi)

Prime de remplacement